

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
DES CAVES COOPERATIVES VINICOLES ET LEURS UNIONS
DU 22 AVRIL 1986**

Avenant n° 82 du 21 janvier 2015

Entre :

La Confédération des Coopératives Vinicoles de France

D'une part, et

La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et secteurs connexes, (F.G.T.A.-F.O.) et le Syndicat National (F.O.), Ingénieurs, Cadres et Techniciens,

La Fédération Générale Agroalimentaire (F.G.A.-C.F.D.T.),

La Fédération de l'Agriculture (A.G.R.I.-C.F.T.C.),

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A. Agriculture Agroalimentaire),

Le Syndicat National de la Coopération et de la Transformation Agricoles CFE-CGC (SNCOA CFE-CGC),

La Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière (F.N.A.F.-C.G.T.).

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La grille des salaires figurant au point 1, paragraphe 1 de l'annexe II de la convention collective est modifiée ainsi qu'il suit :

Salaires minima garantis au 1^{er} février 2015

Catégories	Niveaux	Echelons			
		Embauche	Confirmé	Maîtrisé	Expert
I O.E.		1 467,52	1 496,87	1 571,71	
II O.E.Q.	1	1 681,27	1 714,9	1 800,65	1 926,7
	2	1 800,64	1 836,65	1 928,48	2 063,47
III O.E.H.Q.	1	1 962,47	2 001,72	2 101,81	2 248,94
	2	2 082,96	2 124,62	2 230,85	2 387,01
IV T.A.M.	1	2 203,47	2 247,54	2 359,92	2 525,11
	2	2 369,88	2 417,28	2 538,14	2 715,81
V Cadres	T.A.C.	2 524,8	2 575,3	2 704,07	2 893,35
	Direction	3 170	3 195,36 + différentiel/salaire réel		

M To JPB MK AS

ARTICLE 2 : Le montant du supplément et des majorations figurant respectivement à l'article 17.4 et au paragraphe 5 de l'annexe I de la convention collective est modifié ainsi qu'il suit :

1. Article 17.4 : 39,18 €
2. Paragraphe 5 de l'annexe I : 111,87 € et 44,96 €

ARTICLE 3 : Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 21 Janvier 2015

SIGNATAIRES

Pour la Confédération des Coopératives Vinicoles
de France

M. BORIS CALMETTE



Pour les Organisations Syndicales de Salariés

FGTA Force Ouvrière et le Syndicat National
FO, Ingénieurs Cadres et Techniciens

M. Michel KERLING



Fédération Générale Agroalimentaire - CFDT

M. Pascal SOUZY



Union Nationale des Syndicats Autonomes -
UNSA Agriculture Agroalimentaire

M. Frank FERREOL - Thierry ON



Syndicat National de la Coopération et de la
Transformation Agricoles CFE-CGC
SNCOA CFE-CGC

M. JoëLHEAN JP Boucui



Fédération de l'Agriculture
AGRI-CFTC

Mme Marilène GOMES



Fédération Nationale Agroalimentaire et
Forestière -FNAF-CGT

M. Gérard FRANCÈS